



PRÉFET DE L'ESSONNE



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE TERRITOIRES ET PROSPECTIVE

BUREAU PLANIFICATION TERRITORIALE NORD

Affaire suivie par : Céline PLAT  
Tél. : 01.60.76.32.13  
Mél : celine.plat@essonne.gouv.fr

Évry-Courcouronnes, le 07 AOUT 2019

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de  
Palaiseau  
Avenue du Général de Gaulle  
91 125 PALAISEAU

**Objet** : Avis sur l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet d'aménagement d'une voie verte en bordure de la RD131 sur la commune de Briis-sous-Forges.

Par courrier du 27 mars 2019, vous sollicitez mon avis sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains pour le projet d'aménagement d'une voie verte en bordure de la route départementale n°131 à Briis-sous-Forges.

Le projet, porté par le Conseil Départemental de l'Essonne, consiste en l'aménagement d'une voie verte le long de la RD 131, infrastructure sécurisée et dédiée aux circulations douces, du bourg de Vaugrigneuse à la gare autoroutière de Briis-sous-Forges. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement du réseau essonnien de circulations douces à travers le département et de la diversification des modes de déplacement, conformément au Plan Vélo adopté en 2018 par le Département.

Ce projet consiste à réaliser une voie verte de 5,20 m (chaussée et accotement) située à 2,7 m de la route départementale existante. La séparation des flux est de plus assurée par la réalisation d'une glissière en bois.

Le dossier transmis appelle les remarques suivantes.

Même si l'intérêt général du projet est justifié en termes de développement des modes doux notamment pour les accès aux transports en commun et aux zones d'emploi (projet de nouvelle zone d'activité prévue à proximité de la gare), il aurait été nécessaire que le dossier présente l'intégration de ce projet à une échelle plus large afin d'identifier les connexions existantes ou futures à d'autres infrastructures en modes doux. Par ailleurs, il serait nécessaire d'explicitier comment la réalisation de cette itinéraire s'insère au sein des actions du Plan Vélo.

De plus, le tracé proposé interroge du fait qu'il s'arrête au niveau d'un carrefour situé en limite communale de Briis et n'atteint donc pas le bourg de la commune de Vaugrigneuse. Ce choix n'est pas explicité dans le dossier.

Le projet est localisé en zone rurale, sur un plateau agricole. Si le parti d'aménagement envisagé offre une sécurisation optimale pour les futurs usagers, en séparant les flux, un aménagement moins consommateur en espaces agricoles, par exemple en intégrant la piste cyclable sur la chaussée existante en élargissant celle-ci, aurait pu être étudié en variante. Une explicitation des alternatives existantes et du choix retenu manque au dossier.

Le dossier ne comprend aucun élément sur la future fréquentation de cette voie verte. Ces éléments participeront également à la justification de l'intérêt général du projet.

Par ailleurs, le projet impacte plusieurs terrains agricoles et déclarés à la PAC. Aucune évaluation des incidences du projet n'est présentée dans le dossier dans la « *partie 5. Condition d'insertion du projet dans l'environnement* ».

Ce projet de par son emplacement pourrait également avoir un impact sur les accès des engins agricoles sur les parcelles. Il serait utile de présenter les mesures éventuellement envisagées pour permettre les circulations agricoles.

Enfin, seul un profil en travers présente le projet de voie verte. Aucune insertion paysagère par l'intermédiaire de photographies ou de différents plans n'est présentée, de telle sorte qu'il peut être difficile d'envisager l'aménagement futur. Le projet se situant sur un plateau agricole ouvert, l'impact sur le paysage aurait pu être davantage explicité.

En conclusion, ce projet apparaît favorable au développement des modes actifs de déplacement mais nécessiterait d'être davantage contextualisé.

Les services de la direction départementale des territoires restent à votre disposition pour tout complément.

**L'adjoint au directeur départemental  
des territoires**

---

**Pierre-François CLERC**